



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 octobre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Convocation envoyée le 5 octobre 2011

Publié le 13 octobre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Rémi DELATTE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : ASSAINISSEMENT**Approbation du plan de zonage assainissement de Longvic**

Conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte du Dijonnais (qui a été dissous le 31/12/2010 et dont les compétences ont été reprises par la Communauté d'agglomération dijonnaise), dans le cadre de la compétence assainissement, a décidé par délibération du 10 novembre 2006 d'engager une étude pour la réalisation du zonage d'assainissement de la commune de Longvic.

L'étude confiée au bureau d'études Safège a été soumise au Conseil Municipal de Longvic lors de sa séance du 23 novembre 2009.

Monsieur le Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise a prescrit la mise en enquête publique du zonage d'assainissement de la commune de Longvic par arrêté n°2011-0037 du 19 avril 2011.

Enfin, par ordonnance n°E11000067/21 du 1^{er} avril 2011, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné Monsieur Daniel MARTIN en qualité de Commissaire Enquêteur, pour le suivi de l'enquête publique qui s'est tenue en Mairie de Longvic du 23 mai 2011 au 2 juillet 2011 inclus.

Dans un courrier du 28 juin 2011 adressé au commissaire enquêteur, le Président de l'Association Longvic Environnement a indiqué qu'il s'opposait au maintien en assainissement individuel des Services techniques municipaux et du circuit de modèles réduits. En effet, ces deux activités génèrent une pollution non négligeable et sont situées en zone inondable.

L'association approuve les autres solutions proposées pour les autres secteurs.

Monsieur le commissaire enquêteur indique dans son rapport que vu les difficultés de fonctionnement d'un assainissement individuel soumis à des pics de charge polluante aléatoire (à l'occasion des manifestations sur le circuit de modèles réduits), et vu l'importance de la pollution engendrée par les deux activités du secteur, il paraît justifié de classer les Services techniques municipaux et le circuit de modèles réduits en zone d'assainissement collectif.

Il précise également que vu l'importance des coûts financiers pour le raccordement de ce secteur, il peut être envisagé, qu'à l'occasion de la prochaine révision du P.L.U., le règlement puisse être adapté pour autoriser le raccordement de ce secteur au réseau d'eaux usées lorsque la collectivité serait en capacité de le financer. Une nouvelle procédure de délimitation de zonage d'assainissement serait ainsi évitée ultérieurement.

Aucune autre observation particulière n'a été consignée dans le registre d'enquête publique.

Monsieur le commissaire enquêteur a émis dans son rapport en date de juillet 2011 un avis favorable au zonage d'assainissement proposé à l'enquête publique en recommandant que le secteur "Services techniques et circuit de modèles réduits" soit classé dès à présent en zone d'assainissement collectif. A l'occasion de la transcription du zonage d'assainissement dans le P.L.U., prévoir un règlement qui autorisera le raccordement de ce secteur au réseau eaux usées lorsque le contexte économique le permettra.

Monsieur le commissaire enquêteur émet également les prescriptions suivantes :

- Zones d'assainissement collectif :
- le bourg est entièrement situé en zone d'assainissement collectif ainsi que les futures zones d'urbanisation futures,
- le secteur "stand de tir-Worex",
- la déchetterie,
- les Services techniques municipaux et le circuit de modèles réduits.

- Zones d'assainissement non collectif :
- les 2 maisons éclusières,
- la maison de l'emploi,
- les tennis couverts.

Vu l'avis de la Commission Eau Assainissement Voiries Réseaux Divers,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le plan de zonage d'assainissement de la commune de Longvic,
- **de demander** que la commune de Longvic intègre le plan de zonage d'assainissement dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune,
- **de préciser** que ce plan de zonage sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité.



LEGENDE:

- Zone d'assainissement non collectif
- Zone d'assainissement collectif

GRAND DIJON
Département de Côte-d'Or

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
Commune de Longvic

Carte de zonage d'assainissement

<p>Maitre d'Ouvrage:</p> <p>GRAND DIJON 49 avenue du Département 21 000 DIJON Tel: 03.80.48.11.40 Fax: 03.80.66.17.32</p>	<p>Maitre d'oeuvre:</p> <p> B & R 13, avenue André Brossat 39 100 DOLE Tel: 03.84.79.02.07 Fax: 03.84.62.31.61 E-mail: cgar@br-verd.fr</p>
---	--

ECHELLE DU PLAN
1 / 5 000

Date	Observation	Quiver (03) 80 66 17 32
Janvier 2008	Elaboration de la carte	
Janvier 2009	Modification de la carte	
Juillet 2009	Modification de la carte	
Septembre 2011	Modification de la carte	